



DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. III.

MONTREAL, MERCREDI, 1^{ER} JUILLET, 1835.

N^o 99

VARIÉTÉS.

NAUFRAGE DES ENFANS DE HENRI 1^{ER} ROI D'ANGLETERRE, EN 1120, PRÈS DE HARFLEUR.

Au mois de novembre 1120, Henri 1^{er}, roi d'Angleterre, se trouvait dans son duché de Normandie. Après une guerre longue et opiniâtre, il venait de faire la paix avec le roi de France Louis-le-Gros. Un mariage que Guillaume, son fils aîné, l'héritier de sa couronne, avait contracté avec la fille de Foulques, comte d'Anjou, venait d'ajouter une province de plus à ses possessions du continent. L'ambition du roi était satisfaite; victorieux de tous ses ennemis, il se voyait maître de l'Angleterre et d'une partie de la France, sa fortune ne semblait pas pouvoir monter plus haut. Après une absence de quatre années, il s'en retournait triomphant dans la ville de Londres.

Il se rendit avec sa famille et ses chevaliers au port de Harfleur en Normandie, où une flotte venait d'être équipée pour leur passage.

La cour était rassemblée sur le rivage, quand un certain marin, nommé Thomas, s'approcha du roi, et lui présentant un more d'or, lui adressa ces paroles :

« Etienne, mon père, a toute sa vie servi le vôtre sur mer; ce fut lui qui transporta au rivage d'Angleterre le bon due Guillaume, quand il alla avec l'aide de Dieu, en entreprendre la conquête. Seigneur roi, je vous supplie de me donner en fief le même office; j'ai pour votre service royal un vaisseau neuf, que l'on appelle la *Blanchefleur*, parfaitement équipé, et manœuvré par cinquante rameurs habiles. »

Le roi lui répondit : « J'ai choisi le navire que je dois monter, et je ne le changerai pas; mais pour faire droit à ta requête, je confie à ta garde et à ta conduite mes deux fils, Guillaume et Richard, et ma fille Adèle, que j'aime tous comme moi-même, avec un grand nombre de mes chevaliers et mon trésor. »

Le navire du roi partit le premier par un vent du sud, à la chute du jour et aborda le lendemain matin à Northampton.

La *Blanchefleur* tarda de plusieurs heures; ses matelots, transportés de joie, entouraient les jeunes princes; des muids de vin furent apportés et distribués avant le départ, et la nuit était venue, que les danses et les chants joyeux duraient encore sur le rivage.

On mit à la voile enfin. Outre Guillaume et Richard, les fils du roi, et leur jeune sœur Adèle, il y avait sur le navire dix-huit dames, filles ou épouses des plus nobles seigneurs, plusieurs évêques et savans prélats, cent quarante barons et chevaliers, la fleur des armées d'Angleterre et de Normandie, tous plus ou moins illustres par de longues années de combats. On y comptait en tous trois cents passagers.

Plusieurs d'entre eux pourtant, les plus prévoyans et les plus sages, descendirent à temps du navire, hésitant de confier leur vie à des matelots privés de raison, qui, dit le vieux chroniqueur, s'emparaient des sièges ou se heurtaient sur les muids de vin et les coffres du trésor royal qui encombraient le pont.

Au signal du départ, l'équipage s'élança à la manœuvre avec ardeur, et la *Blanchefleur* sortit du port aux acclamations; mais voilà qu'au moment d'entrer dans le raz de Catte, aujourd'hui Gatteville, tandis que ses rameurs, pleins de vin, déployaient leur force, se faisant un point d'honneur de rattraper le vaisseau du roi, elle donna de son flanc gauche sur un rocher que la mer couvrait à peine, et que l'on croit être celui nommé *Quillebeuf*, dont la tête ronde et blanche commença à sortir de l'eau à mi-marée.

Un cri de détresse fut poussé à la fois par tous les passagers, on l'entendit du rivage, car la mer était calme et belle; mais aucun secours ne vint, personne n'en pouvant soupçonner la cause.

On dit qu'au milieu de la confusion et des ténèbres, Thomas, le malheureux pilote, chercha entre tous les fils du roi. Il le descendit dans une chaloupe, qu'il fit voler sous ses avirons; mais aux cris de la jeune sœur, le fils du roi voulut retourner pour la recueillir, et la faible barque se rapprochant du navire à demi submergé, chavira sous le poids de tous les naufragés qui s'y jetèrent.

Le prince Guillaume avait dix-huit ans; il venait d'épouser Mathilde, l'héritière

d'Anjou, qui n'en comptait que quatorze. Déjà veuve avant d'avoir quitté l'enfance, la jeune reine comprit tout le malheur de sa destinée, et, pleine de tristesse, finit sa vie dans un monastère.

Tout avait disparu dans ce naufrage, hormis deux hommes, un jeune chevalier, fils de Geoffroy de l'Aigle, et un boucher de Rouen, nommé Bérold.

Tous deux se tenaient cramponnés à la pointe d'une vergue, quand Thomas le pilote reparut après avoir plongé; il avait repris ses forces et reconstruit sa raison. Il dressa la tête au-dessus de l'eau; n'apercevant plus que ces deux hommes : « Qu'est devenu le fils du roi? leur cria-t-il.—Il a disparu comme les autres, répondirent-ils.—Maldiction sur moi le dit le pilote, et il se replongea dans l'abîme.

Le temps était resté calme et la mer unie comme une glace; la lune éclaira les flots toute la nuit. C'était une nuit de novembre longue et froide, et les deux naufragés se soutenaient toujours au mât qui les avait sauvés. Bien des fois sans doute ils s'étaient recommandés à Dieu et à leur saint patron; ils avaient prononcé leurs yeux avides sur la mer, ou tenté si leurs cris de détresse et leurs signaux ne pourraient attirer les pêcheurs de la côte.

C'étaient deux existences bien différentes que ces deux compagnons d'infortune; disputant aux flots l'un dans ce rapprochement fortuit et cette communauté de périls, tous deux s'aidaient et s'encourageaient par des paroles affectueuses.

Enfin le jeune seigneur, plus délicat sans doute, sentit ses forces lui manquer; ses mains, engourdis par le froid et vaincus de lassitude, lâchèrent le bois qu'elles ne pouvaient plus serrer; il s'abandonna à la mer en priant Dieu, disant les chroniques, pour le salut de son compagnon.

Le boucher Bérold échappa; ses membres plus robustes, endurés mieux le froid de la nuit; des pêcheurs virent sur le matin le recueillir dans leur barque. C'était un pauvre hère, vêtu d'une peau de mouton, le plus obscur et le plus misérable des trois cents passagers de la *Blanchefleur*, qui ne l'avaient vu que par éclipse, et le seul qui ait transmis ces détails aux chroniqueurs du temps.

Le lendemain de cette terrible nuit, tandis que la mer rejetait à la côte de Harfleur les corps des naufragés, le roi Henri, après une heureuse traversée, attendait sur l'autre rive l'arrivée du second navire. Tout le jour s'écoula dans l'inquiétude. La fineste nouvelle se répandit enfin sur le soir; mais nul n'osa se charger d'en informer le roi. Tout ceux qui avaient des amis ou des proches, renfermant leur douleur en eux-mêmes; tous tremblaient de porter au roi ce coup terrible.

On en chargea un enfant qui se précipita à ses pieds, et lui apprit tout en pleurant. Le roi Henri tomba à terre de douleur, et pendant plusieurs jours ses larmes ne tarirent pas; il appelait tour à tour ses trois enfants, ou recommandait incessamment le récit des promesses de tous les braves qu'il avait perdus.

De ce jour-là, disent les historiens, on ne le vit plus jamais sourire.

MOEURS ORIENTALES.

LA DÉLATION.

Un fait tout récent, qui s'est passé à Constantinople, prouve le cas que le gouvernement du sultan fait des délateurs. Un ousta, capitaine des janissaires, était parvenu à échapper à la mort, lors de la destruction de cette milice, en se réfugiant dans un souterrain d'une maison qu'il possédait à Scutari, dans la Vallée-des-Rossignols. C'est là qu'il vivait depuis l'année 1826, avec sa mère et sa sœur, seules dépositaires du secret de sa retraite. Des parents, des amis fréquentaient la maison, mais sans se douter le moins du monde de l'existence de l'ousta. Pendant ces huit années, les ressources de cette famille s'épuisèrent insensiblement, et elle finit par tomber dans la plus profonde misère. Tout fut vendu successivement; il ne restait plus que la maison dont la vente aurait entraîné la découverte du proscrit.

Dans cette extrémité, l'ousta crut pouvoir se confier à un certain Ibrahim, marchand au Bésesein, et son ami intime, qui lui restait encore devoir la moitié d'un billet de 12,500 piastres. La sœur du malheureux ousta, en présentant à Ibrahim son obligation, ne lui demandait, pour la déchi-

rer, que la modique somme de mille piastres, Ibrahim feint de s'apitoyer sur le sort de son ancien ami, s'empêchant de sa retraite, jure le secret et promet les mille piastres; mais ce misérable n'a rien de plus pressé que de se rendre chez séraskier-pacha pour dénoncer l'ousta. Le digne ministre commença d'abord par faire garder à vue le délateur, puis un canass fut mandé à la Vallée-des-Rossignols avec ordre d'amener l'ousta, mais sans lui causer la moindre alarme, et en l'assurant au contraire que S. Exc. le séraskier engageait sa parole de lui pardonner.

Après bien des difficultés de la part de la mère et de la sœur, le capitaine se montre enfin et se dispose à suivre son guide au palais du séraskier, où il est fermement convaincu que la mort l'attend. Arrivé en présence du ministre, il se prosterna à ses pieds; mais malgré les haillons qui le couvrent, S. Exc. le relève, lui ordonne de s'asseoir à ses côtés; des esclaves lui présentent la pipe et le café. L'ousta ne revient pas de sa surprise; se croit victime d'une mystification qui doit lui rendre la mort encore plus affreuse; mais quand on l'eut revêtu d'un riche habillement, qu'on lui eut remis de la part du séraskier une somme de deux mille piastres, et qu'on lui eut permis de retourner chez lui, ses craintes se changèrent en admiration, et il se retira libre de joie, en bénissant le sultan et son ministre.

Le dénonciateur Ibrahim a été forcé de payer au janissaire gracié la totalité de sa dette, plus les intérêts (condition que n'admettent les lois mahométanes dans aucun cas), et il aurait payé de sa tête son indigne trahison, si sa femme et ses quatre enfans n'étaient venus implorer à genoux la clémence du séraskier.

Le sultan a hautement approuvé la conduite de son premier ministre, en envoyant à l'ousta une somme de 10 mille piastres, et en l'employant dans une mission aussi honorable que lucrative. — *Petit Courrier des Dames.*

Dominateur de Vie, gouverneur d'Amiens et de Calais, vice-amiral de France, avait en la garde de la jambe droite emportée d'un coup de fauconneau; quoique guéri de sa blessure qui lui occasionnait néanmoins des douleurs violentes, il s'était retiré dans ses terres en Guénoie, et y vivait depuis trois ans, lorsqu'il apprit la mort de Henri III, et le besoin que Henri IV avait de tous ses fidèles serviteurs. Il se fit couper la jambe, vend une partie de ses biens pour aller trouver ce prince, auquel il rendit des services signalés à la bataille d'Ivry et dans plusieurs autres occasions. Deux jours après l'assassinat de Henri IV, de Vie passait dans la rue de la Ferronnerie et regardait ou avait été commis le crime, fut saisi d'une telle douleur, qu'il tomba presque mort; il expira le lendemain.

Francs bourgeois, grands et petits bourgeois.—Lorsque Hughes Capet eut détrôné la race de Pépin, tout tomba dans une confusion pire que sous les deux premières dynasties. Chaque seigneur s'était déjà emparé de ce qu'il avait pu, avec le même droit que Hughes s'était emparé de la dignité de roi. Toute la France était divisée en plusieurs seigneuries, et les seigneurs puissans réduisaient la plupart des villes en servitude. Les bourgeois ne furent plus bourgeois d'une ville, ils furent bourgeois du seigneur; ceux qui rachetèrent leur liberté s'appellèrent *francs bourgeois*; ceux qui entrèrent au conseil de ville furent nommés *grands bourgeois*; et ceux qui demeurèrent serfs, attachés à la ville comme les paysans à la glèbe, furent nommés *petits bourgeois*.

Un bâtiment de querelleuses, dans le vieux temps.—Parmi les peines les plus curieuses, usitées au moyen âge, en France, en Allemagne et dans le nord de l'Europe, celle de la pierre au cou était encore souvent appliquée dans le XVII^e siècle. Les calomniatrices et les querelleuses étaient condamnées à se promener dans les rues de la ville, ayant une pierre suspendue à leur cou; si la faute était plus grave, elles étaient précédées, dans ces promenades, par un cornette d'une trompette, et faisaient trois fois le tour de l'Hôtel-de-Ville, les jours de marché. Dans l'origine, au lieu de la pierre, on leur attachait un chaîne, une roue de charrie, etc., mais, dans la suite, ce fut toujours une pierre dont la forme différait seulement suivant les pays.

Quelquefois cette pierre était sculptée en tête de femme, avec une langue balante, comme celle d'un chien fatigué; d'autres fois, c'était l'image d'un chien ou d'un chat, ou bien encore c'était une bouteille que l'on nommait « la bouteille du bourreau; » et de là naquit le proverbe « boire de la bouteille du bourreau. » — *Magasin Pittoresque.*

BERRYER.

L'éloquence est aujourd'hui le premier des talens; c'est la seule puissance qui soit reconnue de tous les partis, la seule autorité qui soit à l'abri des révolutions. L'orateur, qui règne par la parole, peut, sans doute, avoir à lutter contre la haine et l'envie; mais on n'en vint que ce qu'on admire; on ne hait que ce qu'on redoute. L'éloquence n'est pas d'ailleurs un de ces mérites cachés qu'on peut reconnaître ou nier à volonté. C'est une vive lumière qui frappe et éblouit tout les yeux. Détournez vos regards du soleil, le soleil ne vous inonde pas moins de ses rayons.

Ainsi, nous avons vu ceux que l'éloquence de notre Berryer félicité si justement, forcés de rendre hommage par leur silence et même par leurs éloges à la puissance de sa parole; nous avons entendu, amis ou ennemis, le proclamer le premier orateur de la chambre. L'un le comparait, pour la grâce et l'éloquence de l'élocution, à M. de Maignac; l'autre pour la chaleur et l'énergie des pensées, au général Foy; celui-ci pour la convenance et la dignité de l'expression, à M. Lainé; celui-là pour la force et la puissance du raisonnement, à M. Royer-Collard, et tous convenaient que la réunion de toutes ces qualités plaçait Berryer sur la ligne de Mirabeau, avec cette différence que l'orateur de l'Assemblée Constituante manquait de cette bonne foi, de cette conviction profonde qui donnent au talent de Berryer un caractère particulier de noblesse et de loyauté. Mirabeau remuait les passions; Berryer les domine; Mirabeau s'appuyait de mensonges et de calomnies; Berryer ne cherche sa force que dans la vérité et le bon droit. Mirabeau frappait fort; Berryer frappe juste. Enfin, il y a surtout entre eux cette autre différence, que Mirabeau recherchait les applaudissemens des factieux, et que Berryer ne croit pas à son triomphe, s'il lui manquait le suffrage des gens de bien.

M. Berryer a bien d'autres titres que son éloquence à l'admiration et à l'estime de ses concitoyens. Sous la restauration, nous l'avons vu, bien jeune encore, défendre contre les persécutions d'un ministère doctrinaire, les généraux Cambronne, Delle, faire triompher l'innocence de l'un, et pardonner la faute de l'autre. Attaché, comme il l'a toujours hautement avoué, aux principes de la légitimité, il n'a pas craint de blâmer, avec la même franchise, les ministres dont les fautes ont compromis la royauté. Alors, sans doute, il aurait pu, lui aussi, le jeune et éloquent avocat, échanger son titre modeste et ses occupations laborieuses contre les hautes fonctions de la magistrature. Lui aussi, il aurait pu, comme tant d'autres le font aujourd'hui, user de son crédit pour obtenir des faveurs et amasser des richesses. Mais l'amour du pouvoir et le soin de sa fortune auraient ni à son indépendance; et il n'aurait demandé, et il a tout refusé. Un pouvoir quel qu'il soit, ami ou ennemi, ne fera jamais fléchir ce cœur loyal et ce noble caractère.

Nous, qui nous honorons du titre de son ami, c'est pour nous un bonheur de voir ce concert d'éloges et d'hommages qui l'environne. A peine son salon a-t-il été ouvert à ses nombreux admirateurs, que l'affluence qui s'y est portée a bientôt fait pâlir celle des salons ministériels. Ce n'est point seulement le désir de satisfaire une vaine curiosité qui amène là ces femmes dont la présence ferait l'orgueil des bals de Tuileries; elles y viennent pour offrir à Mme Berryer leurs félicitations; car elle est heureuse la femme qui peut, à si juste titre, être fière de son mari; elles y viennent pour connaître celui qu'elles admirent, et elles s'étonnent de voir cet homme, si éloigné à la tribune et au barreau, donner, dans son salon, l'exemple de ces aimables conversations qui font le charme de la société. Là, Berryer n'est plus que l'homme de salon. Il sait être aimable, rare exception parmi les talens supérieurs, car il met presque autant de coquetterie à

faire oublier sa supériorité, que d'autres à la rappeler.

Là aussi viennent d'anciens amis qui ont suivi une ligne opposée en politique, mais qui respectent ses convictions, admirent son talent, honorent son caractère et aiment sa personne. Nous citerons entre autres M. Dupin l'aîné, qui a assez d'esprit et de talent pour ne pas se montrer jaloux des succès de son ancien confrère. Là encore MM. Hennequin, Janvier, Delaboulle, Ducagé, tous ceux enfin qui marchent avec lui dans la voie du salut de la France, aiment à se rencontrer. On voit à leur franche et cordiale amitié, qu'ils n'ont tous qu'une même pensée, qu'un même triomphe, qu'une même gloire. Admirable confraternité de l'honneur!

DE LA SOCIÉTÉ DU GOUVERNEMENT.

Il y a si long-temps qu'on écrit sur la société et sur le gouvernement qui lui convient, la France a vu de puis quarante-cinq ans promulguer tant de Constitutions et publier tant de théories sur le droit public, sans que le pays soit complètement constitué et droit définitivement fixé, qu'on est facilement porté à négliger les ouvrages qui paraissent encore vouloir traiter ces matières aujourd'hui abandonnées à la pratique des hommes d'Etat. Si cependant il se présentait un homme qui, sans aller chercher l'organisation fondamentale de sa patrie dans les lois des pays étrangers ou dans les doctrines de quelques esprits spéculatifs, observerait les faits, l'état réel de la société nationale, les essais heureusement faits et les tentatives avortées; si le tableau qu'il en présenterait était impartial et vrai; si les conséquences étaient faciles à déduire et utiles dans l'application; un pareil auteur mériterait d'être lu et médité même par ceux qui n'adopteraient pas en tous points ses opinions.

M. de Viel-Castel a osé aborder une tâche aussi difficile, et il l'a entreprise avec succès. Il a cherché dans l'histoire de la société française la cause de ses révolutions et des diverses constitutions qu'elle a subies; il s'est placé sur son terrain comme un homme étranger à tous les partis et à toutes les passions; il semblerait un observateur sans intérêt, si on ne remarquait en lui une espèce de misanthropie qui le porte à n'aimer aucun des systèmes qui en auraient séduit tant d'autres. Au lieu de s'arrêter à des doctrines plus ou moins parfaites en abstraction, il a proclamé ce principe, que le gouvernement doit être suivant la société et que les révolutions politiques sont une conséquence nécessaire des révolutions sociales.

Un gouvernement constitutionnel est celui où les pouvoirs sont arrêtés par des contre-poids, par ceux que M. de Viel-Castel appelle des obstacles modérateurs. Partout où il y a une noblesse, un clergé, des municipalités, des Etats-Généraux ou mêmes provinciaux, ces obstacles existent; partout où la civilisation a réellement pénétré, des dignes se forment contre l'autorité publique. Je ne suivrai pas l'auteur dans les observations préliminaires par lesquelles il établit l'utilité de la centralisation des pouvoirs et de leurs contre-poids, ou en d'autres termes la supériorité de ce que nous appelons un *gouvernement représentatif*, sur un gouvernement qui ne rencontrerait que des obstacles multipliés peut-être, mais éparpillés sur toute la surface du pays. J'ai hâte d'arriver à l'histoire comparative de la société et du gouvernement en France depuis la grande révolution du dernier siècle.

Il est devenu classique d'admettre dans chaque Constitution trois pouvoirs, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif. Cette division, plus parfaite peut-être que bien d'autres, a le tort de rabaisser outre mesure, en apparence du moins, le pouvoir qui tient en main les rênes du gouvernement, qui dispose de la force publique et des deniers de l'Etat, qui administre le pays, et qui fait la guerre et la paix avec les voisins. En l'appelant *pouvoir exécutif*, on semble indiquer qu'il est placé sur une ligne tout-à-fait inférieure aux deux autres, qu'il n'a d'autre mission que d'exécuter leurs décisions. Cette dénomination généralement admise, a peut-être contribué autant que la réaction opérée contre l'exès de la puissance royale, à l'abaissement de l'autorité gouvernementale et à la formation de cette Constitution de 1791, si énergiquement, mais si injustement qualifiée d'*imbécille* par M. de Serre.

Depuis ce malheureux essai des théories, la France se voit sans cesse ballottée d'une dictature à une autre, de la dictature hypocrite du Directoire, de celle-ci à celle du gouvernement consulaire et impérial.

La révolution de 1789 avait détruit toute la société en voulant tout niveler. Le débordement de la démocratie avait tout engouffré; noblesse, clergé, privilèges, avaient disparu. Il n'y a plus aucun lien dans l'Etat; tous les hommes sont placés un à un devant le pouvoir; et le pouvoir aussi est isolé au milieu de cette masse d'éléments discordans, sans autre appui que celui de la force matérielle et celui du mensonge.

Telles étaient les choses, lorsque la chute du colosse impérial ramena les Bourbons sur le trône qu'avaient occupé leurs ancêtres. Là commença cette époque de la Restauration qui semblait devoir rattacher le passé à l'avenir, consolider l'édifice de la société nouvelle, et commencer l'exemple d'une vraie monarchie constitutionnelle. Le monde connu se félicita et se chûta.

La dynastie aujourd'hui montée sur le trône, est à l'abri de pareils malheurs. Librement appelé par une constitution qu'il a reçue de la nation, Louis-Philippe voit dans son avènement la consommation de la révolution de 1789; la France doit s'incliner avec respect devant la Charte et le Roi qu'elle s'est donnée, et l'ère qui a commencé pour elle ne peut-être qu'une ère de bonheur.

Je n'examinerai par tous les détails d'opinions et de raisonnemens aux quels l'auteur a été entraîné à se livrer. Je me permettrai seulement quelques observations sur différens points qui me paraissent avoir été jugés par lui d'une manière tout-à-fait imparfaite.

M. de Viel-Castel a-t-il bien pu croire sérieusement que la branche aînée des Bourbons fût moins liée par la Charte que ne l'est aujourd'hui la branche cadette? Laissons de côté le préambule prétentieux de la Charte de 1814, qui, après tout, ne change rien aux dispositions de la loi en elles-mêmes; que s'est-il passé alors? Le Roi a octroyé, si l'on veut, une Constitution; mais enfin il l'a présentée à l'acceptation de la nation, et la nation l'a acceptée. Quand on fait un contrat, qu'importe de quel côté aient été faites les premières démarches? Quant il est conclu, les deux parties ne sont-elles pas également obligées?

Le Corps Législatif de l'Empire avait apparemment le pouvoir d'accepter la Charte préparée par le Roi, aussi bien que depuis la Chambre des Députés de la Restauration eut celui de proposer à un autre Roi cette même Charte remaniée par elle. Quant au fond de la Charte, tout bien considéré, elle ne blessait guères les goûts ni les besoins de la société. Des hommes d'Etat bien libéraux s'en contentaient, et la Charte de 1830, dont M. de Viel-Castel est satisfait autant que nous tous, est à bien peu de chose près toute pareille à son aînée. Ce n'est donc ni la Charte de 1814 ni son préambule qui ont fait tomber Charles X.

Louis Philippe est aujourd'hui bien assis sur son trône, j'aime à le reconnaître et à m'en réjouir sincèrement avec M. de Viel-Castel; mais je ne puis encore être d'accord avec lui sur les causes de ce succès. Je veux bien qu'un peuple soit fier du Roi qu'il s'est donné, et qu'il ait l'amour-propre de le conserver; mais l'assentiment donné par le peuple au choix d'un monarque ne suffit pas pour le rendre inébranlable. Ce n'est pas seulement parce qu'il est un roi élu, que Louis Philippe tient son sceptre avec une juste sécurité, c'est parce qu'en outre la société reconnaît qu'il est le roi nécessaire, indispensable, celui qui répond à son attente.

La France donne tous les jours plus de confiance au système dont elle admire la prudence autant que l'habileté. Le clergé devenu étranger aux affaires temporelles du pays. La démocratie a vu avec joie le fantôme aristocratique de la pairie héréditaire faire place à un sénat viager. On a la liberté de presque tout dire, de beaucoup faire impunément. Comme contre-poids aux abus de cette liberté parfois excessive, la classe moyenne est armée, elle est constituée gardienne de l'ordre public, et elle sait le venger de temps en temps. Ce sont toutes ces choses inconciliables en apparence qui sont voulues par notre société, si tant est que nous ayons une société, et comme elle les

doit trouver dans le gouvernement mitigé, elle s'attache formellement à lui et l'on-tourne de toute la force nationale.

J'ai combattu quelques uns des raisonnemens de M. de Viel Castel, et j'ai négligé un grand nombre des détails que présente son livre.

POÉSIE.

Pour l'Ami du Peuple.

LA ST. JEAN.

Par un de ces matins de nos beaux jours d'été, Dont le charme aspect inspire la patrie,

L'on m'instruisit bientôt que j'aurais le bonheur De fêter ce jour-là notre saint protecteur.

Le saint Jean ! à ce nom, je sentis une flamme, Qui pénétrait mon cœur et réchauffait mon âme,

On se faisait honneur de sa religion. On se faisait honneur de sa religion.

On n'est dans ce jour omnia dans le programme Et l'on est satisfait de l'avenir dans son âme

— Or voici, cher lecteur, l'édifiant récit De la fête d'un saint, où l'on avait proscrit Les gens dont la bannière, à couleur différente,

Le nappé étant levé, on mit sur le tapis De la réunion les toques chrétiennes.

Le pauvre bureaucrate, en ce terrible soir, D'un triomphe futur se vit ravir l'espoir,

Un homme dans les fers fut condamné d'avance, Avant que par Thémis il eût été proscrit

Un charbonnier tout à jamais le flétrit. Mainte belle chanson, maint discours politique,

Et moi... j'espère mieux pour le prochain année.

Messieurs, accoutumez votre cœur à sentir. Me voici devant vous, comme la tourterelle,

Chambly, 29 juin, 1835.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 1er JUILLET, 1835.

PRIX LITTÉRAIRE.

L'encouragement qu'a reçu notre papier depuis son établissement, et le désir de voir nos compatriotes s'exercer à la composition littéraire,

P. S.— La politique et tout ce qui peut y avoir rapport doivent être sévèrement exclus de tout ces écrits.

1er mai, 1835. Avis.— D'après diverses observations qui ont été faites aux propriétaires de ce journal, ils se sont décidés à prévenir le public que le prix littéraire qu'ils ont offert à la concurrence ne pourra être obtenu que par des Canadiens Seulem.

Par le paquebot Victoria, parti de Liverpool, le 30 mai, nous avons reçu des nouvelles de Londres jusqu'au 29.

Le marquis de Wellesley a résigné sa place de lord Chambellan; cette résignation a causé une grande sensation, on l'attribue généralement à la répugnance qu'éprouvait le noble marquis, à prendre part à un ministère sur lequel M. O'Connell possède un ascendant marqué.

Rien d'important ne s'est fait encore. Lord John Russell vient d'adresser un manifeste aux électeurs de Stroud, le colonel Fox ayant résigné pour lui donner une occasion d'être élu.

On doute que le présent ministère puisse se soutenir, à moins qu'il ne se jette dans toutes les exigences des radicaux les plus outrés. Il n'a d'autre appui qu'O'Connell et sa suite, et s'il refuse d'obéir à leurs caprices, il se verra bientôt abandonné d'eux.

Le 15 mai, une discussion très longue a eu lieu entre M. Spring Rice et MM. Roebuck et Hume. M. Roebuck a commencé par faire part à la chambre des communes de la conversation qui avait eu lieu entre les députés canadiens et M. Spring Rice, lors de son entrée au bureau colonial.

On doute que le présent ministère puisse se soutenir, à moins qu'il ne se jette dans toutes les exigences des radicaux les plus outrés. Il n'a d'autre appui qu'O'Connell et sa suite, et s'il refuse d'obéir à leurs caprices, il se verra bientôt abandonné d'eux.

M. Roebuck se défendit assez mal du reproche d'abus de confiance, en divulguant une conversation particulière. Il dit que cette conversation avait été divulguée par les députés canadiens.

M. Rico dit qu'il n'avait nullement suivi le marche du comte Dalhousie, puisque les fonds dont il avait ainsi disposé appartenaient à l'Angleterre et non au Canada, et que c'était un prêt qu'on avait fait à la province et dont se plaisait à spéculer que la province le remboursait.

M. Spring Rice a résigné la charge de meneur de la chambre des communes, désespérant de pouvoir la remplir, vu la confusion qui existe.

Le procès monstre se poursuit toujours en France avec activité et avec la même confusion.

Les affaires d'Espagne semblent prendre une tournure plus pacifique. Don Carlos, dit-on, doit renoncer à ses prétentions au trône, et son fils aîné doit être fiancé à l'infante-reine; une amnistie générale doit être prononcée, et la France et l'Angleterre doivent garantir ce traité qui doit être ratifié par les puissances du nord.

Lord Elliot est revenu d'Espagne, il a rêvé à remplir la mission de pacificateur qui lui avait été confiée, et a finiement les deux partis à des sentimens moins cruels.

On trouvera à la suite de cet article, une copie des dépêches expédiées à son excellence le gouverneur en chef, par les deux derniers ministres coloniaux, et notamment celle où lord Glenelg annonce à lord Aylmer que son administration est terminée.

Quoique nous soyons parfaitement persuadés que son excellence n'avait aucun besoin de se justifier aux yeux du pays, et que son honneur était parfaitement satisfait par les témoignages nombreux de satisfaction que lui avaient donnés les divers secrétaires coloniaux et les comités de la chambre des communes, cependant nous sommes flattés de la démarche qu'elle a faite pour plus d'une raison.

Le rappel de lord Aylmer n'a rien de surprenant, puisque son excellence est déjà restée dans le pays plus longtemps que la grande partie des gouverneurs qui ont passé avant elle, puisque malgré les plaintes répétées de la faction, l'Angleterre l'a laissé à la tête de nos affaires pendant une période plus longue que la durée ordinaire des administrations coloniales.

Depuis cette époque à venir jusqu'à ce jour, je ne vois pas qu'il ait été pris aucune mesure en conformité à la recommandation du Comité de la Chambre des Communes.

En faisant allusion à ce délai, Votre Seigneurie voudra comprendre que ce n'est point dans le but de jeter du blâme sur qui ce soit, mais simplement pour exprimer mon regret qu'une crise soit arrivée, qui rend une prompt décision indispensable, et qu'il faut prendre cette décision dans un temps et des circonstances qui nécessitent d'une manière particulière une revue des plus soignées de tout ce qui s'est passé, et la plus mûre considération des conséquences de toute mesure qui pourrait être adoptée.

La situation pénible où Votre Seigneurie s'est trouvée longtemps placée, et les rapports personnels que l'on vous a fait conserver avec la Chambre d'Assemblée, n'ajoutent pas peu aux embarras qui s'opposent à une solution satisfaisante de la question en débat.

Am resté, les nouveaux commissaires, qui doivent venir au lieu de lord Amherst pourront peut-être, en raison de leur nombre juger et informer mieux encore la métropole, et c'est le retard seulement que nous regrettons ici. Quant au gouverneur on verra la conduite que la chambre tiendra à son égard, et l'Angleterre pourra juger bientôt si la présence de lord Aylmer était l'obstacle véritable qui s'opposait à l'accomplissement des partis ou si c'était simplement un prétexte dont la chambre couvrait ses desseins et ses projets perturbateurs.

CHATEAU ST. LOUIS, Québec, 25e Juin, 1835.

La détermination des présents Ministres de Sa Majesté de rappeler Son Excellence Lord Aylmer du Gouvernement du Bas-Canada, étant devenue publique par différents canaux, et étant une détermination dont la connaissance sous les présentes circonstances pourrait très naturellement porter le Public à croire que Son Excellence a encouru le déplaisir du Roi et la désapprobation du Gouvernement de Sa Majesté.

En conséquence pour empêcher toute erreur sur un sujet qui affecte les intérêts du Public, Son Excellence Lord Aylmer a cru qu'il était de son devoir de faire publier dans la Gazette Officielle de la Province, pour l'information générale, les copies suivantes des Décrets du Secrétaire Principal de Sa Majesté pour les Colonies.

En addition aux raisons ci-dessus données, qui ont induites Son Excellence à rendre publiques les Décrets du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, Son Excellence croit qu'il doit en justice à son caractère public, mettre ces Documents de record d'une manière authentique, afin de faire disparaître toutes causes raisonnables ou mêmes plausibles, qu'à l'après le fait de son rappel, pourraient donner lieu à des soupçons calculés à porter du louche sur son Administration du Gouvernement du Bas-Canada.

Par Ordre de Son Excellence, (Signé) H. CRAIG, Secrétaire Civil.

Conformément à la promesse contenue dans une Dépêche du 8 Janvier, je puis assurer Votre Seigneurie que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas cessé de s'occuper sérieusement de la recherche des moyens qui ont paru offrir la perspective la plus raisonnable d'amener à heureuse terminaison les différends existant entre la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada et le Gouvernement Exécutif de la Province.

bre des Communes, avoir caractérisé la politique et la conduite de tous ceux qui ont administré les affaires de ce Royaume pendant les six dernières années. Quoique jusqu'à présent le résultat de ces efforts ait rendu moins vif notre espoir pour l'avenir, le Roi n'en conservera pas moins le désir de la détermination de satisfaire toutes les justes réclamations et attente de ses Sujets Canadiens.

Je ne saurais croire que le peuple Canadien puisse être insensible à des sentimens si éminemment patriotiques, adoptés récemment ni sous l'influence de l'occasion, et pour lesquels nous pouvons raisonnablement espérer que Sa Majesté sera récompensée par la loyauté et l'affection de toutes les classes dans l'importante Province maintenant sous votre administration immédiate.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

Je ne manquerai pas d'informer à temps Votre Seigneurie de l'époque probable où arrivera le Commissaire de Sa Majesté, afin que vous puissiez convoquer l'Assemblée avec le moins d'inconvénient possible à ses Membres.

il définit ceux qui lui avaient fourni ces renseignements à ce sujet.

Nous avons parcouru les discours nombreux et diffus des divers orateurs du banquet de la St. Jean Baptiste, et nous pouvons les résumer en deux mots. C'est une répétition sous diverses formes de divers articles de la Minerve, et de quelques discours prononcés à la chambre. Les convives se sont complus à faire ressortir de toutes les manières l'horreur d'un gouvernement despotique et l'absurdité de l'obéissance passive.

M. A. Girard, qui se trouve toujours partout et qui partout répand les lumières qu'il possède, est venu à la St. Jean Baptiste et y a prononcé un discours. M. Girard était ce jour là le représentant impromptu des Irlandais. Il est assez singulier qu'il ne se soit pas trouvé là un seul homme de cette nation, qui voudrait répondre au toast porté à O'Connell et à St. Patrick.

M. Livingston, député des Etats-Unis en France, est arrivé à New-York, le 24 du courant sur la frégate Constitution. Il paraît d'après ce qu'il a dit à son débarquement, que la république de Mont-Ida n'est pas satisfaite à ses demandes, et que Louis Philippe viendra à bout de dissiper le nuage causé par l'amendement du général Valazé.

Un journal du New-Hampshire contient un avisement qui offre à louer une prison, qui depuis 40 ans n'a pas eu d'habitants; c'est le plus bel éloges de la population de ce pays.

Le Times de New Brunswick porte la somme de cent mille piastres les dommages causés dans cette ville par le dernier ouragan. Plusieurs assemblées ont eu lieu, dans le but de lever des fonds pour secourir les personnes qui ont éprouvé les pertes les plus considérables.

On est sur le point de bâtir à New-York un nouveau théâtre, sur le plan de celui de Hay-Market, à Londres. Le directeur a ouvert une liste de souscriptions pour un monument à l'honneur du célèbre Edmond Kean.

Le John Bull est arrivé de Québec hier matin à 11 heures, avec 60 passagers de la chambre et 234 passagers d'entrepont. On a tout lieu de se féliciter de la santé des émigrés jusqu'à ce jour.

Dans notre dernière feuille, nous avons oublié d'annoncer quels sont les magistrats qui doivent siéger cette semaine. Les magistrats qui siégeront du 30 juin au 3 juillet sont Messrs. Holt et MacNider.

La semaine dernière, on a lancé à Toronto, le premier bateau à vapeur qui ait jamais été construit dans cette ville. Il appartient à une compagnie d'actionnaires industriels.

Un écossais nommé W. Brown, s'est noyé, dimanche matin, en se baignant dans le canal de Lachine. Il était âgé de 25 ans et marié depuis quelques mois.

L'église méthodiste de Richmond a été réduite en cendres, le 20 du courant, et plusieurs maisons attenantes ont aussi été consumées.

NAISSANCE. Samedi dernier, à Maskinongé, la dame du Dr. Fr. Xr. Boucher, a mis au monde un fils.

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES A BAS PRIX. W. K. HODGES. PREND la liberté d'attirer l'attention publique sur son vaste et magnifique assortiment de Shawls, Ginghams, Toiles Irlandaises, Draps de Lits Satinés, Damassés, Voiles de Gazo, Mouchoirs de Poches, etc. etc.

ORGUES. Les Soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ont fait les dispositions nécessaires et qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour manufacture d'ORGUES de toute grandeur et de toute description, pour la ville et les campagnes. Les soussignés ont engagé des ouvriers en ce genre d'un grand talent et qui ont exercé leur état dans les premières manufactures d'Angleterre. Les soussignés espèrent, par leur ponctualité, mériter une partie de l'encouragement public.

SANGSUES. On vient de recevoir au MEDICAL HALL quelques milliers de SANGSUES, très belles. 1er juillet, 1835.

NOUVELLE MAISON DE PENSION. Le soussigné recevra dans sa maison, rue Sanguinette, des pensionnaires. La maison (appartenant à T. A. Gagnon, écuyer), est agréable, bien située et offrira tous les avantages désirables. F. H. BOURGEOIS. Montréal, 6 juin, 1835.

quelques journaux de Liverpool que des spéculateurs de cette ville en ont transporté une grande quantité à Cadix. Les loix d'Espagne proscrirent l'entrée du bled étranger, à moins que le prix dans le royaume ne soit de 20 francs, et sur ce pied, les marchands Anglais vendraient leur denrée avec un immense avantage.

Les querelles des Etats de Ohio et de Michigan continuent toujours. La convention de l'état de Michigan vient de faire un appel aux Etats-Unis, et après avoir exposé fort au long ses titres et ses droits, déclare que si le Ohio persiste à vouloir user de violence, et si les Etats n'y apportent remède, le Michigan défendra ses droits avec force et énergie.

REVOLUTION DE FEMMES.—Philadelphie est en état d'émeute, et cette fois-ci, ce sont les cotillons qui s'agitent. Les tailleuses, couturières, relieuses, etc. se sont soulevées contre ceux qui les employaient et demandaient à toutes forces une augmentation de gages. Elles ont tenu à Philadelphie plusieurs assemblées publiques fort nombreuses, où, dit-on, les orateurs n'ont pas manqué.

M. Livingston, député des Etats-Unis en France, est arrivé à New-York, le 24 du courant sur la frégate Constitution. Il paraît d'après ce qu'il a dit à son débarquement, que la république de Mont-Ida n'est pas satisfaite à ses demandes, et que Louis Philippe viendra à bout de dissiper le nuage causé par l'amendement du général Valazé.

Un journal du New-Hampshire contient un avisement qui offre à louer une prison, qui depuis 40 ans n'a pas eu d'habitants; c'est le plus bel éloges de la population de ce pays.

Le Times de New Brunswick porte la somme de cent mille piastres les dommages causés dans cette ville par le dernier ouragan. Plusieurs assemblées ont eu lieu, dans le but de lever des fonds pour secourir les personnes qui ont éprouvé les pertes les plus considérables.

On est sur le point de bâtir à New-York un nouveau théâtre, sur le plan de celui de Hay-Market, à Londres. Le directeur a ouvert une liste de souscriptions pour un monument à l'honneur du célèbre Edmond Kean.

Le John Bull est arrivé de Québec hier matin à 11 heures, avec 60 passagers de la chambre et 234 passagers d'entrepont. On a tout lieu de se féliciter de la santé des émigrés jusqu'à ce jour.

Dans notre dernière feuille, nous avons oublié d'annoncer quels sont les magistrats qui doivent siéger cette semaine. Les magistrats qui siégeront du 30 juin au 3 juillet sont Messrs. Holt et MacNider.

La semaine dernière, on a lancé à Toronto, le premier bateau à vapeur qui ait jamais été construit dans cette ville. Il appartient à une compagnie d'actionnaires industriels.

Un écossais nommé W. Brown, s'est noyé, dimanche matin, en se baignant dans le canal de Lachine. Il était âgé de 25 ans et marié depuis quelques mois.

L'église méthodiste de Richmond a été réduite en cendres, le 20 du courant, et plusieurs maisons attenantes ont aussi été consumées.

NAISSANCE. Samedi dernier, à Maskinongé, la dame du Dr. Fr. Xr. Boucher, a mis au monde un fils.

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES A BAS PRIX. W. K. HODGES. PREND la liberté d'attirer l'attention publique sur son vaste et magnifique assortiment de Shawls, Ginghams, Toiles Irlandaises, Draps de Lits Satinés, Damassés, Voiles de Gazo, Mouchoirs de Poches, etc. etc.

ORGUES. Les Soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ont fait les dispositions nécessaires et qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour manufacture d'ORGUES de toute grandeur et de toute description, pour la ville et les campagnes. Les soussignés ont engagé des ouvriers en ce genre d'un grand talent et qui ont exercé leur état dans les premières manufactures d'Angleterre. Les soussignés espèrent, par leur ponctualité, mériter une partie de l'encouragement public.

SANGSUES. On vient de recevoir au MEDICAL HALL quelques milliers de SANGSUES, très belles. 1er juillet, 1835.

NOUVELLE MAISON DE PENSION. Le soussigné recevra dans sa maison, rue Sanguinette, des pensionnaires. La maison (appartenant à T. A. Gagnon, écuyer), est agréable, bien située et offrira tous les avantages désirables. F. H. BOURGEOIS. Montréal, 6 juin, 1835.

Ventes par Encan.

PAR A. & J. CUVILLIER. VENTE CONTINUEE. La vente de MARCHANDISES SECHES qui a commencé hier aux magasins de MM. J. & J. SCOTT & Co. sera continuée JEUDI, le 2 du courant, où il sera vendu un assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES pour l'étranger.

BAZAR DE MEUBLES. GRANDE RUE SAINT-JACQUES. Les ventes par ENCAN auront lieu les MARDI et VENDREDI de chaque semaine à MIDI.—Pour voitures, chevaux, etc. La vente de MEUBLES et autres effets auront lieu les MERCREDI et SAMEDI à DEUX heures. JOHN JONES, propriétaire. 5 novembre 1834.

Session Générale de la Paix. Vendredi le 10e jour Juillet prochain. DISTRICT DE LA PAIX. UNE SESSION DE LA PAIX. COUR DES SESSIONS DE QUARTIER dans et pour le District de Montréal, sera tenue au PALAIS DE JUSTICE en la ville de Montréal VENDREDI, le dixième jour de Juillet prochain, à DIX heures du matin.

COTISATIONS, Etc. DISTRICT DE BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX. MONTREAL. Avis d'obédience à un ordre des magistrats, AVIS PUBLIC est donné par les présentes que les WRITS DES COTISATIONS qui doivent être prélevés pour la présente année, ont été déposés dans ce Bureau, où ils seront exposés pour l'inspection du public chaque jour [dimanche et fêtes exceptés] entre neuf heures du matin et quatre heures de l'après midi, afin que quiconque se trouverait lésé par le montant de telles cotisations telles que fixées par les cotisseurs pour la présente année, puisse en appeler à la cour des sessions générales de Quartier de la Paix qui siégera pour ce district depuis le dixième jusqu'au dix-neuvième jour de juillet prochain.

CITÉ DE MONTREAL. SALLE DU CONSEIL DE VILLE. Montréal, 26 juin, 1835. Les soussignés trésorier de la corporation de cette cité, donne par le présent AVIS PUBLIC que les livres de cotisation pour la présente année, sont actuellement en sa possession. Toutes personnes propriétaires de maisons ou emplacements etc. ou qui possèdent des voitures à ressort, des chevaux ou des chiens et toutes personnes depuis l'âge de 21 à 60 ans qui se dispensent d'acquiescer leurs composition personnelle, sont maintenant requises de lui payer telles taxes ou droits respectifs sur les dix livres de cotisation de ce jour au 1er août prochain, à son bureau, à la salle du dit conseil de ville, au palais de justice, où il se tiendra tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi.

PERDU. Il se trouve perdu d'abord de la barque à vapeur St. George, ou de la berge qui a transporté le bagage du 32ème régiment et y a environ un mois, une grande VALISE BLANCHE, contenant des effets appartenant à un militaire, ainsi que des rideaux et autres effets. Le nom de M. CHATEL se trouve marqué au fond de la valise. La personne qui pourra donner des renseignements pour faire le recouvrement de la dite valise sera généreusement récompensée et s'adressera au bureau du journal le Morning Courier, 20 juin, 1835.

PERDU jeudi matin, entre le magasin d'épicerie de M. ADDY, grande rue du faubourg St. Laurent et l'église paroissiale, un portefeuille contenant plus de L.20 en argent et plusieurs comptes, un bâton de cire et un crayon. Une récompense généreuse sera donnée à la personne qui le remettra au bureau de ce journal. 20 juin, 1835.

AVIS. MELLE WEBSTER INFORME RESPECTUEUSEMENT le public de Montréal qu'elle a ouvert une ACADEMIE DE PEINTURE, dans une des nouvelles maisons de pierre, à l'entrée de la rue McGill, dans la maison à côté de celle qu'habite le Dr. Lebourdais, où elle donnera des leçons de peinture sur velours, toile, peinture orientale, peinture sur ferblanc, porcelaine, verre, peinture transparente sur le verre, qui lui donne l'apparence de gravures chinoises, imitation d'ivoire et d'ébène par incrustage, jalousie transparentes imitées de peintures chinoises, ouvrage d'écorce, manufacture, de dentelle de fil, ouvrage en cire, ouvrage bossé sur satin, musique, ornements de fantaisie sur papier, ou coquillage, ouvrage d'aiguilles sur dentelle, canevass, ouvrages en perle et broderies de laine.

Desirable Lots à Bâtir. A VENDRE, pour argent comptant, ou à vente constituée, plusieurs LOTS DE PRIX, sur les rues Bleury, Sherbrooke, et la rue projetée de Beaubien, et autres LOTS adjoignant les bâtiments de M. Delvechio, au pied de la Montagne. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné, No. 18, rue St. Gabriel. A. M'KENZIE. 27 juin, 1835.

MUSIQUE.—M. MEAD vient de recevoir une collection superbe de MUSIQUE NOUVELLE, PAPIER A MUSIQUE, INSTRUMENTS de toute espèce, dont il dispose très bas prix. 21 juin, 1834.

Ventes par Encan.

PAR A. L. & J. MACNIDER. RUM, VINS, Etc. IMMEDIATEMENT APRES le vente de MARCHANDISES SECHES, aux magasins de MM. FORSYTH, RICHARDSON & Co. sera vendu VENDREDI prochain, le 3 juillet: 20 tonnes rum de la Jamaïque, 30 pipes vin rouge d'Espagne, 30 demi barriques Xérés, 50 barils de café, 20 caisses madère, très bon, 3 doz. chaque, 10 quarts L. P. ténéral do 6 do jus de citron, 50 do noir à souliers de Warren, 5 do pâte do do 30 sacs poivre noir, Conditions Libérales. A. L. & J. MACNIDER. 1er juillet, 1835.

VENTE DE THÉS. UNE VENTE PUBLIQUE DE THÉS, aura lieu aux voûtes des agents de l'honorable Compagnie des Indes Orientales, à MONTREAL, VENDREDI, le 3 juillet prochain, à ONZE heures du matin. Des catalogues des thés seront prêts et les caisses de thé en montre pourront être examinées trois jours avant la vente. FORSYTH, RICHARDSON & Co. Agents de Phon. C. des I. O. 24 juin, 1835.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

TOILE A BLUTEAUX D'ALLEMAGNE, formant un assortiment général. A vendre par WILLIAM DOUGLASS, Rue St. Jean Baptiste. 20 juin, 1835.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

AVIS.—NEIL DOHERTY et JAMES QUINLAN s'étant associés pour établir un commerce d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. sous les noms et raison de DOHERTY & Co. Ils prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont ouvert le magasin ci-devant occupé par MM. Cotterel et Cook, formant le coin des rues St. Paul et St. Pierre, près des bureaux de MM. H. Gates & Co. et qu'ils auront constamment à vendre un assortiment général d'EPICERIES, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, et à des prix raisonnables; et ils espèrent par leurs soins à mériter une partie de l'encouragement de leurs amis.

Longue Salle de J. O. Brown.

LE Soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe une magnifique collection d'OUVRAGES SUR LA JURISPRUDENCE, HISTOIRE, RELIGIEUX, tous les auteurs classiques, et quelques volumes de LITTÉRATURE NOUVELLE.

VIENNENT DE recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment général de MARCHANDISES SECHES des dernières modes de Londres et de Liverpool, dont ils disposeront à très bas prix en gros et en détail.

MARCHANDISES NOUVELLES. Au débarquement du Sir John Barisford, un superbe assortiment de TAINETS d'Irlande, de patrons très riches, fleuris et unis; ces tainets sont d'une qualité supérieure à tout ce qui a été importé depuis plusieurs années.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.



CORUSES DE MONTREAL.

SUIVANT les règles du Turf Club de Montréal, les courses ordinaires d'automne auront lieu à Parc St. Pierre, MARDI le premier MERCREDI le trois, et VENDREDI le 4 septembre prochain, pour lesquels jours les directeurs annoncent les bourses et prix d'entrée suivants.

PREMIER JOUR. Prix d'essai, de £2 10s. chaque, p. p. auquel les directeurs ajouteront £25; pour les chevaux élevés dans la province, qui n'ont jamais gagné de prix, de coupe ou entrée. Un mille répété. Les poids, (comme ils sont établis par les règles du club, pour les chevaux élevés dans la province) savoir: pour les chevaux de trois ans, 7 stone 3 lbs.; pour les chevaux de quatre ans, 8 stone 4 lbs.; pour les chevaux de 5 ans, 8 stone 13 lbs.; pour les chevaux de 6 ans, 9 stone 4 lbs.; pour les chevaux hors d'âge, 9 stone 7 lbs.

SECONDE JOUR. Course de la Ville, de £50, ajoutés à des entrées de £5 chaque, p. p. Ouverte à tous chevaux, excepté au vainqueur de la course du Turf Club. Deux mille répétés. Poids comme pour la course du Turf Club.

TROISIEME JOUR. Course de la Ville, de £50, ajoutés à des entrées de £5 chaque, p. p. Ouverte à tous chevaux, excepté au vainqueur de la course du Turf Club. Deux mille répétés. Poids comme pour la course du Turf Club.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

LES Soussignés en addition à leur présent assortiment attendent d'Europe par les navires Great-Britain et Toronto de Londres, et par le Cherokee de Glasgow, un assortiment général de LIQUEURS et d'EPICERIES, consistant en Eau-de-vie de Cognac et d'Espagne, Vins bleu et rouge et Oporto, Genèvre qualité supérieure, Poivre, ns, gingembre et ail, Café, sucre blanc et des Indes Orientales, Amandes, clous de girofle, raisins, Bonbons, souffles, album, Fil de cordonnier et ficelle.

